

Emploi du temps artistique prévisionnel CHAM/CHAD Primaires Année 2022-2023

Les enfants ne sont accueillis au Conservatoire qu'à partir de 8h35 (pas de garderie avant), et doivent avoir leur instrument les jours de cours d'atelier et d'instrument. Le cours d'instrument (jour et horaire) sera défini à la rentrée avec l'enseignant. Un service de transport des instruments, du Conservatoire à l'école, est assuré par le Conservatoire à 12h pour les élèves déjeunant à la cantine.

CE2 Instrument

- Mardi à l'école : 14h-16h Chorale + Formation musicale
- Jeudi au Conservatoire : 8h45-12h Atelier instrumental ou rythmique + Instrument + Enseignement général

CM1 Instrument

- Lundi à l'école : 14h-14h45 ou 14h45-15h30 Chorale
- Mardi au Conservatoire : 8h45-12h Instrument + Atelier instrumental ou rythmique + Enseignement général
- Jeudi au Conservatoire : 8h45-12h Formation musicale + Instrument + Enseignement général

CM2 Instrument

- Mardi au Conservatoire : 8h45-12h15 Atelier instrumental ou rythmique + Instrument + Enseignement général
- Mardi à l'école : 14h-14h45 ou 14h45-15h30 Chorale
- Jeudi au Conservatoire : 8h45-12h Formation musicale + Instrument + Enseignement général

CM1 Danse

- Lundi à l'école : 14h-14h45 ou 14h45-15h30 Chorale
- Mardi au Conservatoire : 8h45-12h Danse + Enseignement général
- Jeudi au Conservatoire : 8h45-12h Formation musicale danseur + Danse + Enseignement général

CM2 Danse

- Mardi au Conservatoire : 8h45-12h Danse + Enseignement général
- Mardi à l'école : 14h-14h45 ou 14h45-15h30 Chorale
- Jeudi au Conservatoire : 8h45-12h Formation musicale danseur + Danse + Enseignement général